



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 26729

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conditions d'attribution des bourses d'enseignement supérieur. De nombreuses familles aux revenus modestes rencontrent beaucoup de difficultés à financer les études de leurs enfants au-delà du baccalauréat. A partir de leur majorité, les parents perdent le bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire puis les allocations familiales. De plus, les frais d'études sont considérables (logement, transports, nourriture, scolarité...) et freinent les familles à encourager leurs enfants dans la poursuite d'études supérieures. Il lui demande donc de bien vouloir examiner une révision à la hausse du plafond des ressources entrant dans le barème d'attribution des bourses d'enseignement supérieur, tenant ainsi compte de la diminution constante du niveau de vie des familles.

## Texte de la réponse

Afin d'améliorer les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, un important système d'aides sociales a été mis en place par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ce dispositif, principalement constitué des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, permet actuellement d'aider près de 30 % de la population étudiante. Par ailleurs, depuis 1998, les montants alloués ont été revalorisés de 15 %. Ainsi, le projet de loi de finances 2004 prévoit notamment une revalorisation des taux de bourses de 1,5 % à la rentrée 2004, des allocations de recherche de 4 % et des dotations aux réseaux des centres universitaires et scolaires de près de 3 millions d'euros. Cependant, conscient de l'évolution des conditions de vie des étudiants, le ministre a engagé une vaste réflexion avec les organisations étudiantes représentatives sur l'accompagnement social des étudiants. Plusieurs groupes de travail ont ainsi été mis en place dont l'un traite plus particulièrement des conditions matérielles des études. A l'issue de cette réflexion seront proposées les mesures destinées à apporter des améliorations concrètes en matière de vie étudiante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26729

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7963

**Réponse publiée le :** 22 décembre 2003, page 9876